



Casernes de Lélex

Après l'annexion du chemin des Espagnols à la France en 1769, Lélex ne fut pas rattachée au pays de Gex mais au Bugey. On établit donc un bureau de douane dans cette commune devenue frontière entre les deux provinces. À cette époque, le Roi de France avait seul le droit de vendre le sel, dont l'usage était rendu obligatoire, et il le vendait douze fois sa valeur. Aux Casernes de Lélex, situées proche de l'église, on avait taillé deux pierres en forme de cône à l'angle des murs et à hauteur d'homme. Elles représentaient la figure que devait avoir le pain de sel du Royaume. Ces cônes sont aujourd'hui assez bien conservés et nous parlent d'un temps où la contrebande de sel pouvait être activement combattue et sévèrement punie.*